



**PRÉFECTURE
DE SAINT-BARTHÉLEMY
ET SAINT-MARTIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Martin, le 03/07/2023

**CONTRAT DE CONVERGENCE ET DE TRANSFORMATION
SIGNATURE D'UN AVENANT ENTRE L'ÉTAT ET LA COLLECTIVITÉ DE SAINT-MARTIN**

Vincent BERTON, préfet délégué dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, et Louis MUSSINGTON, président du conseil territorial de Saint-Martin, ont signé le 19 juin un avenant au contrat de convergence et de transformation (CCT) conclu entre l'État et la Collectivité de Saint-Martin.

Cet avenant permet de prolonger sur 2023 ce contrat qui avait été initialement prévu pour la période 2019-2022.

Il prévoit un engagement financier supplémentaire de l'État et de la Collectivité pour financer de nouveaux projets en 2023 :

- l'État augmente sa participation de 10,4 millions d'euros, ce qui porte sa participation totale à 58,3 millions d'euros sur l'ensemble du contrat ;
- la Collectivité augmente sa participation de 13,4 millions d'euros, ce qui porte sa participation totale à 49,6 millions d'euros sur l'ensemble du contrat.

Ce sont ainsi **23,8 millions d'euros supplémentaires** qui vont permettre la réalisation de projets nécessaires au développement du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie de la population saint-martinoise.

Les projets à financer ont été définis d'un commun accord entre l'État et la Collectivité pour répondre au mieux aux besoins.

À titre d'exemples, il est prévu dans cet avenant :

- de réaliser les études pour la création d'une liaison routière entre la Savane et Galisbay ;

Contact Service communication :

Préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin : 06 90 35 22 00
alain.rioual@saint-barth-saint-martin.gouv.fr

Collectivité de Saint-Martin : 0590 29 56 60
dircom@com-saint-martin.fr



**PRÉFECTURE
DE SAINT-BARTHÉLEMY
ET SAINT-MARTIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



- de construire trois locaux (sanitaires, bureau, stockage) dans l'enceinte des plateaux sportifs de Sandy Ground, Friar's Bay et Quartier d'Orléans ;
- d'enlever des épaves supplémentaires de navires du lagon de Simpson Bay et d'autres plans d'eau.

Des subventions complémentaires de l'État sont également prévues dans cet avenant pour :

- la reconstruction du collège 600 de Quartier d'Orléans ;
- la réhabilitation de la médiathèque ;
- la transformation du collège Soualiga en cité des métiers ;
- la rénovation et l'extension des réseaux d'eaux potable et usées ;
- la mise en œuvre du plan d'investissement dans les compétences.

Le préfet Vincent BERTON réaffirme à cette occasion le caractère très significatif du soutien financier apporté par l'État à la Collectivité de Saint-Martin et souligne le partenariat entre l'État et la Collectivité concrétisé par ce nouvel avenant.

Le président Louis MUSSINGTON se réjouit de cette signature qui vient asseoir sa volonté de voir les projets du territoire aboutir.

Contact Service communication :

Préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin : 06 90 35 22 00
alain.rioual@saint-barth-saint-martin.gouv.fr

Collectivité de Saint-Martin : 0590 29 56 60
dircom@com-saint-martin.fr